

ÉCOLOGIE Inquiétude autour des zones totalement interdites d'accès dans le futur parc des Calanques

LES GRIMPEURS MONTENT AU CRÉNEAU

CAROLE VINCO

Malaise au bord de la falaise. En annonçant le mois dernier la création au sein du futur parc national d'une réserve intégrale interdisant l'accès à tout être humain et comprenant les falaises du Devenson et de Soubeyranes, la direction du Groupement d'intérêt public (GIP) des calanques avait jeté un pavé dans la marre. « Ce sont les sites d'escalade les plus emblématiques du massif », s'insurge Cyril Bonnefoi, membre du Club alpin français (CAF), ajoutant que « ces deux falaises représentent plus de 40 % de la surface de grimpe » dans le massif des Calanques.



Les falaises du Devenson interdites d'accès dès 2011 ? Le Club alpin français s'insurge.

Zones témoins

Le GIP concède avoir fait « une erreur d'appréciation en touchant à un symbole [des escaladeurs], ce qui a engendré un débat passionné ». Mais Lionel Royer-Perreaut, chargé de la concertation, nuance : « Chacun veut le parc national, mais devant chez le voisin. » Sur le fond, tous les acteurs s'accordent sur la nécessité de créer une zone intégrale qui permettrait de

préservier la flore et les espèces animales. « L'objectif est la protection de la biodiversité, rappelle Lionel Royer-Perreaut. Les réserves intégrales serviront de zones témoins en vue de mener des études scientifiques. » De son côté, le CAF martèle que les escaladeurs sont les « premiers défenseurs de la nature » et qu'ils

« approuvent la création d'une réserve intégrale, qui peut prendre une certaine valeur à côté d'une ville comme Marseille ».

Le problème semble donc découler d'un manque de communication, que le CAF est le premier à dénoncer. « Il faut que la direction du GIP nous consulte et prenne en compte notre

■ CHIFFRES

Le parc national, initialement prévu pour 2010, ne verra pas le jour « avant 2011 », selon le GIP. Il deviendra le dixième parc national français et le premier périurbain d'Europe. Soixante agents seront présents sur le massif pour conseiller les usagers.

avis sur l'emplacement le plus adéquat pour la réserve intégrale », assure Cyril Bonnefoi.

Victor-Hugo Espinosa, président d'Eco Forum, réseau d'associations écologistes, s'est proposé pour jouer le rôle de médiateur : « Tout le monde doit faire des efforts, estime-t-il. C'est un problème de forme et non de fond, car nous avons tous le même but : préserver la nature. » Une réunion entre experts scientifiques et grimpeurs est prévue lundi prochain pour tenter de trouver une solution. L'accrochage pourrait encore retarder l'aboutissement du projet de parc national, qui avait été lancé il y a plus de dix ans. ■

20 SECONDES

ENVIRONNEMENT

Autorisation à la hausse pour la décharge

Le préfet de la Haute-Corse a annoncé vendredi avoir signé un arrêté pour porter à 96 000 tonnes la capacité de stockage de la décharge d'ordures ménagères de Tallone. Ayant atteint sa capacité maximale

de 80 000 tonnes, elle avait été fermée mardi sur décision du maire.

L'Etat achète en Camargue

Le Conservatoire du littoral va acquérir 4 500 hectares de zones humides en Camargue, sa plus grosse opération foncière depuis sa création en 1975, afin d'y être propriétaire de 21 000 hectares, a annoncé vendredi le ministère de l'Écologie. Ces terrains appartenaient aux Salins du Midi.

JUSTICE

NANARD CONDAMNÉ À PAYER PLUS D'UN MILLION À « MA TANTE »

L'ancien président de l'OM Bernard Tapie devra rembourser au Crédit Municipal de Marseille plus de 1,3 million d'euros après une décision du tribunal de commerce de Paris, a indiqué samedi son avocat.

Bernard Tapie avait souscrit pour le compte de l'Olympique de Marseille deux emprunts auprès du Crédit Municipal, se portant personnellement caution. Il n'avait jamais remboursé, hormis 100 000 francs (plus de 15 000 €) récupérés au terme du procès des comptes de l'OM. Dans le cadre de la liquidation judiciaire des sociétés de Tapie, le Crédit Municipal s'est donc retourné contre l'ex-patron de l'OM pour se faire rembourser. Un autre créancier, la société Révision Conseil, avait saisi le tribunal de commerce pour être remboursée d'une autre dette de Tapie avant le Crédit Municipal. C'est cette requête que le tribunal a rejetée, demandant au liquidateur judiciaire de procéder au paiement. L'avocat de Bernard Tapie indiquait envisager un recours, assurant que « les mentions manuscrites figurant au bas des deux

documents [d'emprunt] étaient différentes d'un acte à l'autre ». L'une est inexacte au moins et [Bernard Tapie] pourrait les contester », estime M^e Maurice Lantourme, car « il y a un soupçon de faux sur les écritures ». Le Crédit Municipal aurait pourtant fait attester par des témoins que le président de l'OM était bien le signataire des documents contestés. ■



Tapie pourrait contester les documents.

AMIANTE

LA CRIÉE DANS LE BROUILLARD

Retard et incertitude. Les travaux qui sont effectués dans le théâtre de la Criée depuis environ un an et qui devaient permettre un désamiantage complet de la grande scène, ainsi qu'une mise aux normes de l'installation électrique, ne sont pas terminés et, surtout, ne garantissent pas, pour le moment, que toute trace d'amiante a pu être éliminée. Lors d'une réunion publique à laquelle participait une centaine de fidèles, le directeur de la Criée Jean-Louis Benoît a expliqué qu'à l'heure actuelle le théâtre « ne peut pas fonctionner, car il est

truffé d'amiante. Nous sommes obligés d'attendre les résultats d'analyses ». Des traces d'amiante ont aussi été trouvées dans la petite salle de théâtre, où devait débiter la saison le 17 novembre. Les résultats doivent être connus cette semaine pour la petite salle et pour la grande à la fin des travaux, prévue pour le 13 novembre. A l'issue de la réunion, des spectateurs envisageaient la création d'un comité de soutien pour faire pression sur la mairie de Marseille, propriétaire du théâtre, afin que les travaux soient accélérés. ■